

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2017
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 10 NOVEMBRE 2017**

Le six novembre deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de Conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

11 septembre 2017

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER - HUET – LE PALMEC – SEMPEY

Messieurs DENEUVE – PERON

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON - GANDIN – HERISSON - LE GUELLEC – ROUAUX

Messieurs BRETEAU - DEMAURE – ETIENNE - GUERIN – JOSTE - LANGEVIN – PETTIER - SAILLENFEST - SAVIN – THIRION - TILLARD

PROCURATIONS :

MME PRUDOR a donné procuration à MME BARBEDOR,

MME SEIMANDI a donné procuration à MME GRELIER,

M. ENIZAN a donné procuration à M. LANGEVIN,

M. RENAULT a donné procuration à MME ROUAUX.

SECRETAIRE : M. ETIENNE

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
17-152	MME DAVID	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2017	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 18 septembre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le procès-verbal du 18 septembre 2017 avec la modification suivante qui a été prise en compte: <ul style="list-style-type: none"> o MME BOURGOGNON relève une erreur matérielle page 3 et demande sa rectification : « <i>le rendement du réseau était de 94.4% en 2016</i> » (et non 2015).
DEVELOPPEMENT URBAIN			
17-153	M. DENEUVE	PREPARATION DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2019 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le tableau de classement unique des voies communales ; - SE PRONONCE favorablement pour le classement de : <ul style="list-style-type: none"> o Rue du Blason : 198 m o Impasse de la Casemate : 35 m o Impasse de la Chapelle : 41 m o Rue des Grandes Grées : 193 m o Chemin du Petit Bromedou : 424 m o Rue du Puits : 184 m o Allée de la Rabine : 201 m o Allée de la Touchère – partie Sud : 313 m

			<ul style="list-style-type: none"> - FIXE la longueur des voies communales à : <ul style="list-style-type: none"> o 35 907 m de voies communales en agglomération ; o 12 563 m de voies communales hors-agglomération ; o 1 011 m de chemins ruraux goudronnés ; o 7 036 m de chemins ruraux empierrés.
17-154	M. DENEUVE	DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AU DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE AV N°137 - BOULEVARD DUCHESSE ANNE/RUE RAOUL IER	<p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLASSE dans le domaine privé de la Commune la bande de terrain objet de la demande susvisée ; - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge des demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (frais administratifs liés à l'enquête publique + acte notarié) ; - DIT que le montant de la vente est fixé au prix de 60 970 €/m² pour 1087 m² selon le bornage du 4 octobre 2017.
EDUCATION – SOLIDARITE - FAMILLE			
17-155	MME LE PALMEC	REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS TI-KOBAN	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les termes du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs TI-KOBAN ; - AUTORISE le Maire à transmettre le présent règlement Intérieur à l'ensemble des familles fréquentant la structure.
SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES			
17-156	MME FOUCARD	CONVENTION VILLE - ENSAB	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention d'études entre la commune de Montfort-sur-Meu, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine, l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB), et tous les documents qui s'y affèrent.
17-157	M. PETTIER	REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE DU JUMELAGE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à rembourser le Comité de Jumelage des frais engagés pour ce trajet (196.49€).
17-158	M. PETTIER	REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE DU JUMELAGE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à rembourser le Comité de Jumelage des frais engagés pour l'acquisition d'un cadeau (94.02€).

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

17-159	MME LE MAIRE	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE MONTFORT COMMUNAUTÉ	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE du rapport d'activité 2016 de Montfort Communauté.
17-160	MME SEMPEY	RECRUTEMENT D'AGENTS RECEPSEURS DANS LE CADRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018	<p>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE 12 postes d'agents recenseurs du 2 janvier au 28 février 2018 ; - FIXE les modalités de rémunération des agents recenseurs; - AUTORISE le Maire : <ul style="list-style-type: none"> o à procéder au recrutement des agents recenseurs o à signer tous les documents afférents à ce dossier ; - PRÉVOIT l'inscription des crédits correspondants au budget 2018, dont la dotation de l'INSEE.
17-161	M. PERON	VENTE DE BIENS MATERIELS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE les cessions des biens énumérés ; - VALIDE les prix de vente négociés ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent ; - AUTORISE le Maire à procéder aux écritures comptables et aux sorties d'inventaire.
17-162	M. PERON	ENCAISSEMENT D'UNE CAUTION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE l'encaissement définitif de la caution pour un montant de 152.45€, - AUTORISE le Maire à procéder aux écritures comptables, - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.
17-163	M. PERON	BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative N°2 sur le budget Principal, - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.
17-164	M. PERON	BUDGET EAU POTABLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative N°1 sur le budget Eau ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

17-165	MME LE MAIRE	DESAFFECTATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DES GRIPPEAUX	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLASSE du domaine public l'usine de production d'eau potable des Grippeaux (parcelle AV n°136), la station de pompage (dite « prise d'eau » sur le Meu) (AV n°144) ainsi que les réseaux faisant le lien entre ces deux équipements, ces biens n'étant plus affectés utilement à un service public communal et/ou à l'usage direct du public ; - CLASSE dans le domaine privé de la Commune l'usine de production d'eau potable des Grippeaux (parcelle AV n°136), la prise d'eau sur le Meu (AV n°144) ainsi que les réseaux faisant le lien entre ces deux équipements ; - AUTORISE le Maire à procéder à la mise à jour de l'inventaire comptable de la Commune, les biens n'étant de fait plus attachés à la compétence Eau Potable gérée en budget annexe. - AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la désaffectation et aux écritures comptables associées.
17-166	M. PERON	SURTAXE EAU POTABLE : REDEVANCE COMMUNALE 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RECONDUIT les tarifs 2017 en 2018, - FIXE le prix de la redevance eau à compter du 1^{er} janvier 2018 tel que présenté en séance, - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.
17-167	M. PERON	SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REDEVANCE COMMUNALE 2018	<p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RECONDUIT les tarifs 2017 en 2018, - FIXE le prix de la redevance assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2018 tel que présenté en séance, - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.
17-168	M. PERON	SURTAXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REDEVANCE COMMUNALE 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le prix de la redevance assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2018 tel que présenté en séance, sans augmentation par rapport à 2017. - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.
17-169	M. TILLARD	EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES A OPERER AU PROFIT DE MONTFORT COMMUNAUTE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE du compte rendu établi par la CLECT ; - VALIDE les diminutions de l'attribution de compensation à venir ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

